

**Les pratiques d'écriture inclusive**  
**Note du réseau OPALE**  
**adoptée à Namur le 22 novembre 2017**

Fidèles à leur mission citoyenne, les organismes de politique et de gestion linguistiques fédérés au sein du réseau Opale ont depuis longtemps attiré l'attention sur le fait que l'égalité entre les hommes et les femmes passe aussi par la mobilisation de ressources langagières ; ils ont donc encouragé une gamme très large de techniques de rédaction authentiquement inclusives.

L'Opale invite ainsi chacun à utiliser systématiquement les formes lexicales et grammaticales propres à traiter de manière égalitaire les femmes et les hommes, favorisant ainsi une meilleure cohésion sociale.

On utilisera donc systématiquement, et sans dérogation, des termes au féminin lorsqu'il s'agit de désigner le métier d'une femme ou d'un ensemble de femmes.

Pour désigner des ensembles composés d'hommes et de femmes, on recourra à une rédaction dite épïcène. Elle consiste par exemple à utiliser la forme non marquée (il s'agit là d'une des ressources du français, qui n'est pas remise en question) ou des formulations neutres (« *l'équipe de la rédaction* » au lieu de « *les rédacteurs* »).

On utilisera aussi les formes doubles (du type *les voyageuses et les voyageurs*) qui désignent de manière plus explicite le caractère mixte des ensembles, leur emploi pouvant être recommandé en alternance avec les formulations neutres. Il est également des contextes où elles s'imposent, comme les offres d'emploi et les appels à candidature, afin de ne pas marquer de préférence de genre.

Quant aux formes doubles abrégées (par un point médian, une barre, des crochets, des parenthèses...) on ne les utilisera pas du tout dans les actes administratifs, ou sinon ailleurs de manière parcimonieuse, par exemple dans des tableaux où l'espace est retreint, car elles complexifient l'écriture et nuisent à l'accessibilité des textes. De surcroit, n'ayant aucun

correspondant à l'oral, elles éloignent l'une de l'autre la langue parlée et la langue écrite.

Les organismes de politique et de gestion linguistiques participant au réseau Opale sont :

- pour la France, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ;
- pour le Québec, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) et l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- pour la Suisse romande : la Délégation à la langue française ;
- pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Direction de la langue française (DLF) et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL) ;
- l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ayant statut d'observateur.

Les documents explicitant de manière détaillée les positions de ces organismes sur les pratiques d'écriture inclusive sont accessibles aux adresses qui suivent. On y trouvera également des conseils pratiques de rédaction.

— pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :

<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=10813>

— pour la France : **<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise>**

— pour le Québec :

Pour la formation en ligne sur la rédaction épïcène :  
[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20171027\\_f-redac-epicene.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20171027_f-redac-epicene.pdf)

Pour la rédaction épïcène dans la Banque de dépannage linguistique :  
[http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?T1=r%C3%A9daction+%C3%A9pic%C3%A8ne&T3.x=12&T3.y=14](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=r%C3%A9daction+%C3%A9pic%C3%A8ne&T3.x=12&T3.y=14)